

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERES

Séance du 10 Mars 2017

Date de convocation : 01.03.2017
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

2017/010

OBJET : Convention SCPA

L'an deux mille dix-sept le dix mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – CHIVA F – LOUVET M – RAMOS C
– SANDRES M – MORLEY R – RICHOUD

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les obligations en terme de fourrière animale, stipulées par le Code Rural.

Afin de palier à l'absence de fourrière sur la commune, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec la Société Carcassonnaise de Protection des Animaux (SCPA) qui est en mesure de nous fournir cette prestation ; en contre partie la commune s'engage à verser la somme de 0,90 € par habitant soit la somme totale de **94,50 €** pour une année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** cette décision
- **Charge** Monsieur le Maire de signer la dite convention
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

16 MARS 2017

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire 17.03.17
Après dépôt en Sous Préfecture le 16.03.17
Et notification du

